INFORMATIONS SERVICE MEDECINE DE PREVENTION
EPIDEMIE CORONAVIRUS COVID -19
Contrôle de température et travail – 28 avril 2020

La fièvre fait partie des symptômes pouvant évoquer une infection à COVID mais d'autres signes précoces doivent alerter. La fièvre ne serait présente que dans environ 88% des cas.
Parmi les symptômes précoces, on relève : la sensation de fièvre, les courbatures, la toux, la fatigue, les céphalées inhabituelles, la perte de goût et de l'odorat, les signes rhinopharyngés, la conjonctivite, les difficultés respiratoires, les symptômes digestifs (diarrhée, par ex.).

Les normales de la température mesurée dépendent de la méthode :

Méthode utilisée	**Variations**
Voie rectale	36,6 à 38 °C
Voie buccale	35,5 à 37,5 °C
Voie axillaire	34,7 à 37,3 °C
Voie tympanique	35,8 à 38 °C

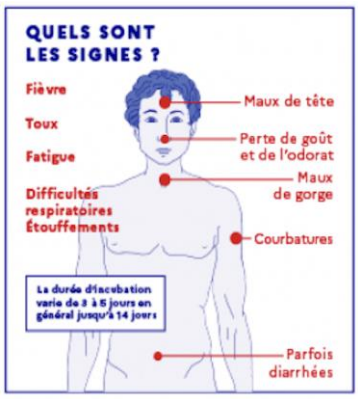

Les inconvénients de la prise de température en arrivant au travail :

- La mesure peut être inexacte (variation thermique, humidité avec un thermomètre frontal),
- Elle ne prend pas en compte les autres symptômes précoces du COVID qui pourraient être listés dans un questionnaire ou un auto-questionnaire,
- La fièvre peut être masquée par la prise d'antipyrétiques,
- Ces données de santé n'ont pas à être connues de l'employeur

Par ailleurs, le Conseil Scientifique et le HSCP recommandent la prise de température avant d'aller au travail

<u>En conclusion</u>
Une autoévaluation doit être faite par l'agent avant de partir du domicile.
Ainsi il est recommandé: une information des personnes sur les symptômes devant faire évoquer un début d'infection Covid-19, sur la prise de température au domicile avant d'aller au travail et la nécessaire consultation de son médecin en cas de signes suspects (fièvre et /ou autres symptômes) ou en cas de contact avec une personne supposée malade.
Pour les marins des douanes qui partent en mission longue, ce dispositif d'auto évaluation se fait sur le bateau.